

NIGER

ENJEUX POUR LES ENFANTS ET LES FEMMES

La faim et la malnutrition chez les enfants sont encore un problème grave au Niger. Dans certaines régions, la malnutrition aiguë des enfants de moins de cinq ans atteint globalement le chiffre dramatique de 15,7 %. Des flambées de choléra et de méningite surviennent régulièrement, des inondations, à quoi s'ajoute l'activité de groupes armés de rebelles dans le nord du Niger qui a provoqué le déplacement d'environ 15 000 personnes. Tout cela a des répercussions négatives sur le bien-être et les conditions de vie des enfants et des femmes de tout le pays. Un enfant sur cinq meurt avant l'âge de cinq ans et le taux de mortalité maternelle est l'un des plus élevés du monde : 650 décès pour 100 000 naissances vivantes.

ACTION HUMANITAIRE PRÉVUE POUR 2009

En 2009, l'UNICEF continuera à être le chef de groupe pour la nutrition et interviendra au bénéfice de 635 000 enfants souffrants de malnutrition. Dans les autres domaines d'intervention humanitaire, l'UNICEF se prépare à répondre aux besoins de 10 000 enfants et femmes vulnérables.

Santé et nutrition : l'UNICEF apportera son aide aux centres de nutrition thérapeutique et aux centres d'alimentation complémentaire afin de répondre aux besoins de 635 000 enfants souffrant de malnutrition (60 % du nombre estimé des enfants dans cette situation) et continuera à renforcer la surveillance de la situation nutritionnelle. Une opération d'alimentation couvrant tout le territoire national et ciblant approximativement 250 000 enfants de moins de trois ans est également prévue pour 2009. L'UNICEF fournira et distribuera les approvisionnements nécessaires à la vaccination contre la méningite de 75 000 enfants ainsi qu'aux soins à apporter à 10 000 cas de méningites et 1500 cas de choléra.

Eau, assainissement et hygiène : l'intervention de l'UNICEF couvrira les besoins d'une population de 10 000 personnes (1250 ménages), victimes soit d'inondations, soit de déplacement forcé, soit de l'épidémie de choléra. L'UNICEF fournira des équipements pour l'eau et l'assainissement et aidera à la rénovation ou à la reconstruction de 30 points d'eau et systèmes d'adduction d'eau dans 30 écoles et 10 centres de santé situés dans les zones touchées.

Éducation : l'UNICEF contribuera à la formation de 30 enseignants, 30 éducateurs communautaires et 700 parents, et appuiera de manière générale les efforts du Directeur régional d'Agadez pour scolariser tous les enfants de sa région. En cas d'inondation, l'UNICEF distribuera des coffrets scolaires et des matériaux pour édifier des salles de classe provisoires.

Protection de l'enfance : l'UNICEF envisage d'apporter son soutien aux organisations communautaires et aux ONG qui encouragent les activités génératrices de revenus dans les zones où règne l'insécurité ou qui risquent d'être frappées par des catastrophes naturelles en 2009. On prévoit actuellement d'aider 1000 ménages démunis (au profit de 5000 enfants) qui obtiendront ainsi un meilleur accès aux services sociaux essentiels.

Sensibilisation aux dangers des mines : l'UNICEF continuera à soutenir la Commission nationale pour le contrôle et la collecte des armes illégales afin de mettre au point et d'appliquer un plan d'éducation aux risques posés par les mines à destination des enfants et fondé sur des outils pédagogiques adaptés aux coutumes locales.

Besoins financiers de l'UNICEF pour les secours d'urgence en 2009*

Secteur	\$US
Santé et nutrition	12 689 148
Eau, assainissement et hygiène	800 000
Éducation	450 000
Protection de l'enfance	80 000
Sensibilisation aux dangers des mines	50 000
Total**	14 069 148

* Les fonds reçus suite au présent appel seront utilisés pour répondre à la fois aux besoins immédiats et à moyen terme des enfants et des femmes selon les indications données ci-dessus. Si l'UNICEF reçoit des fonds excédant les besoins à moyen terme pour cette situation d'urgence, l'UNICEF les affectera à d'autres urgences accusant un sous-financement.

** Ce total inclut un taux de recouvrement maximal de 7 %. Le taux de recouvrement réel pour les contributions sera calculé conformément à la décision 2006/7 du Conseil d'administration du 9 juin 2006.